

Direction des Actions Interministérielles
Bureau de L'Urbanisme et de l'Environnement
Affaire suivie par Mme S. LEBRETON-DUVAL
☎ : 02 32 78 26.04
✉ : 02 32 78 26 38
sandrine.lebreton-duval@eure.pref.gouv.fr

Evreux, le 22 mars 2007

Comité Local d'Information et de Concertation **sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon – Saint-Pierre la Garenne**

Compte Rendu de la réunion **du Mardi 13 Mars 2007 à 14 h 30**

Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon – Saint-Pierre la Garenne s'est réuni le mardi 13 mars 2007, à la Mairie de Gaillon, Nouvelle salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre GAUDIN, Sous-Préfet des Andelys, représentant Monsieur le Préfet de l'Eure.

Membres présents :

M. Arnaud TOMASI	D.R.I.R.E. Haute-Normandie
M. Jean-Luc HOLUBEIK	D.R.I.R.E. Haute-Normandie, subdivision de l'Eure
M. Marc DOUCHIN	Directeur de la Sécurité, Préfecture de l'Eure
Colonel Jean-Noël DELAUNE	D.D.S.I.S. de l'Eure
Mme Laurence BOVE	Maire de Courcelles sur Seine
Mme Guillemette ALQUIER	Maire de Port-Mort
Mme Nicole DROUILLET	Maire de Saint-Aubin sur Gaillon
M. Serge CHAMPAY	Maire de Gaillon
M. Jean-Luc RECHER	Maire d'Aubevoye
Mme Anne SCOTTE	Responsable QHSE, SYNGENTA PRODUCTION France
M. Yann LAGADEUC	Direction, SYNGENTA PRODUCTION France
Mme Claude MILLOT	Responsable HSE, NUFARM S.A.S.
M. Pascal COSNEAU	Directeur, NUFARM S.A.S.
M. Philippe DELEPLANCQUE	Responsable QHSE, ASHLAND-AVEBENE
M. Guy DELAHAYE	Directeur d'Usine, ASHLAND-AVEBENE
M. Marc de BLIGNIERES	Représentant la C.C.I. de l'Eure
Mme Odile HANTZ	F.C.P.E.
M. Michel LESAGE	Proviseur du Lycée de Gaillon
M. Alain DUWELZ	U.F.C. Que Choisir
M. Bernard BAUDUIN	Association pour la sauvegarde du site de Port-Mort
M. Patrick BARBOSA	Association la Sauvegarde de l'Environnement
M. Bernard ROULEAUX	C.H.S.C.T., SYNGENTA PRODUCTION France
Mme Florence LORIOT	C.H.S.C.T., SYNGENTA PRODUCTION France
Mme Sylvie TOUBOULIE	C.H.S.C.T., NUFARM S.A.S.
M. Jean-Paul BOULEN	C.H.S.C.T., ASHLAND-AVEBENE
M. Pascal CROIZE	C.H.S.C.T., ASHLAND-AVEBENE

Membres excusés :

M. Roger COLLETTE
Mme Isabelle LAFFONT-FAUST

C.H.S.C.T., NUFARM S.A.S.
D.D.T.E.F.P. de l'Eure

Autres participants :

M. Didier BARDAY
M. Jean-François GUERIN

D.R.I.R.E. Haute-Normandie
D.R.I.R.E. Haute-Normandie

- Préfecture :

M. Jean-Michel RUBON
Mme Corinne VIGNERON
Mme Sandrine LEBRETON-DUVAL

Directeur de Actions Interministérielles
Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement
Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

Le Président accueille les membres et ouvre la réunion d'installation du C.L.I.C. sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon - Saint-Pierre la Garenne.

Avec la mise en place du C.L.I.C., une nouvelle phase de travail, d'échanges, d'information et de réflexion commune sur les risques technologiques est engagée, en associant plus étroitement encore des acteurs tels que le monde scolaire, les syndicats, les associations, etc. L'action de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.), les travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S.P.P.P.I.), les réunions ponctuelles d'information et d'échanges entre l'Etat et les maires, aujourd'hui membres du C.L.I.C., contribuaient déjà à une meilleure information sur les risques et créaient localement une culture de la sécurité. Instance de concertation, le C.L.I.C. de Gaillon va compléter le dispositif existant, en ouvrant les échanges sur les risques technologiques à tous les acteurs concernés. Après cet exposé liminaire, il rappelle l'ordre du jour de cette première réunion du C.L.I.C.

I / RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.

II / PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS SYNGENTA, NUFARM ET ASHLAND AVÉBÈNE ET DE LEURS ACTIVITÉS.

III / PRÉSENTATION DES ZONES DE DANGER DESDITES SOCIÉTÉS.

IV / PROGRAMME DES PROCHAINES RÉUNIONS.

I/ RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.) rappelle le contexte réglementaire du C.L.I.C. M. TOMASI indique, notamment, que le C.L.I.C. a pour rôle d'apporter de la transparence sur le fonctionnement des industries Seveso seuil haut et les risques technologiques liés à celles-ci. Le C.L.I.C. est associé à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.).

La parole est donnée aux membres afin qu'ils expriment leurs attentes.

M. Barbosa s'interroge sur les transports de matières dangereuses dans la commune de Notre Dame de la Garenne et sur les difficultés de communication, avec la population riveraine, en cas d'accident sur les industries Seveso seuil haut.

M. le Sous-Préfet précise que cette question se pose aussi dans d'autres lieux et invite M. Barbosa à préciser s'il fait référence à l'incident, récent, de la Société SYNGENTA.

M. Barbosa acquiesce.

M. le Sous-Préfet évoque sa présence sur les lieux, suivie d'un entretien avec M. Barbosa. Il rapporte que les riverains se sont plaints de ne pas avoir entendu la sirène ; Or il s'avère que son déclenchement n'était pas nécessaire dans ce cas d'espèce. En tout état de cause, en cas de besoin, la méthode la plus appropriée, selon le Président, serait la présence d'un chef de rue, qui peut être alerté à tout moment et répercuter l'alerte, méthode certes rustique, mais qui a fait ses preuves.

M. le maire de Gaillon évoque une absence de communication auprès des maires dans le cas de cet incident.

Mme Scotté répond qu'une tentative de communication a été faite lors de l'application d'un Plan d'Opération Interne, mais que les mairies sont rarement joignables le dimanche.

M. le Président propose que les numéros de téléphones portables des maires soient ajoutés aux listes de numéros qui sont en possession des différentes sociétés.

M. Recher ajoute que si les maires sont présents dans ce C.L.I.C., c'est pour être « partenaires » de ces sociétés et se faire, effectivement, leur relais sur le territoire de leur communes respectives.

M. Barbosa révoque la question du transport de matières dangereuses en rappelant un ancien projet de pont entre Notre-Dame la Garenne et Saint-Pierre les Elbeuf.

M. le Président propose d'inscrire cette question à la prochaine réunion du C.L.I.C.

M. Lagadeuc invite les participants à mesurer les dispositions prises par les industriels pour éviter tous types d'incidents au lieu de s'apesantir sur un incident ponctuel.

M. Tomasi clôt le débat en affirmant que la communication doit être proportionnelle aux dangers, la réaction doit être différente dans le cadre d'un P.O.I. (Plan d'Opération Interne) ou d'un P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention). Il met en garde contre la « surréaction » pouvant inquiéter, outre mesure, la population.

M. le Président reprend la parole et cite l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2006, portant création du C.L.I.C. de Gaillon. Ce dernier prévoit la constitution d'un bureau. Il invite les membres à se concerter afin de composer ce bureau et de lui faire connaître les candidats.

M. Guérin de la D.R.I.R.E. présente un point sur les P.P.R.T. qui sont des outils complémentaires dans le cadre du dispositif de prévention. (cf. présentation D.R.I.R.E.).

M. le Sous-Préfet s'interroge sur le calendrier d'élaboration des P.P.R.T.

M. Tomasi précise qu'en Haute-Normandie les P.P.R.T. à réaliser sont répartis en 2 phases : phase I pour les P.P.R.T. de Vernon, Gaillon et Port-Jérôme, pour lesquels on est dans l'attente de la définition des zones de dangers. En France, 7 P.P.R.T. sont actuellement prescrits.

M. Gaudin demande si la prescription d'un P.P.R.T. est prévue en cours d'année 2007.

M. Tomasi répond que l'avancement des études de dangers dictera la date de prescription des P.P.R.T.

II / PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS

1) ASHLAND-AVEBENE

A l'issue de la présentation de la société, M. le Président invite les membres à débattre.

M. Barbosa soulève le fait que la ligne de chemin de fer a été oubliée dans la prise en compte du danger et que deux nouvelles habitations ont été construites dans la zone de dangers. Il s'interroge sur la délivrance de permis de construire dans une telle zone.

M. Tomasi affirme que les P.P.R.T. ont pour objectif de prendre en compte le risque industriel, identifié par les zones de dangers, dans la gestion de l'urbanisation.

M. Barbosa estime qu'il devrait y avoir une surveillance nocturne chez Ashland.

M. Delahaye assure qu'un gardien est sur le point d'être recruté pour une surveillance 24h/24.

2) NUFARM S.A.S.

A l'issue de la présentation de la société, M. le Président invite les membres à débattre.

M. Barbosa évoque un problème, qui perdure, selon lui, de signalisation routière pour localiser correctement l'entrée de la société. Il demande ensuite que soit fait un bilan en matière de réduction des nuisances sonores et des problèmes quant à la disponibilité du gardien de l'entreprise en période nocturne. Enfin il s'interroge sur le fondement des rumeurs de rapatriement du site de Gennevilliers.

M. Cosneau certifie que les pancartes de signalisation sont commandées. En ce qui concerne les nuisances sonores, l'effort est mis pour l'instant sur la tour aéroréfrigérante. Le site de Gennevilliers est le siège social de l'entreprise. Composé uniquement de bureaux, son transfert à Gaillon ne relève pas d'une décision lui incombant. Quant aux problèmes de communication avec le gardien la nuit, il indique que Nufarm travaille en 5/8, il y a donc toujours plusieurs personnes joignables à toute heure du jour et de la nuit sur le site.

3/ SYNGENTA PRODUCTION France

A l'issue de la présentation de la société, M. le Président invite les membres à débattre.

M. Duweltz s'interroge sur la prise en compte des intempéries dans les études de danger.

Mme Millot évoque l'existence de modélisations théoriques en deux dimensions.

M. Duweltz pose la question des « effets dominos » en cas d'accident.

Mme Millot informe les membres que dans le cadre d'un P.O.I., il prévu de prévenir les sociétés Seveso environnantes.

M. Guérin ajoute que les « effets dominos » doivent être pris en compte dans les études de danger ainsi que la spécificité météorologique de la zone d'implantation des sociétés.

M. le Sous-Préfet confirme que les P.P.R.T. permettront de préciser tous ces aspects.

M. Guérin adjoint que l'étude de danger sera présentée à tous les membres lors d'un prochain C.L.I.C. consacré à l'élaboration du P.P.R.T.

M. Tomasi explique que l'étude de danger présentée lors de l'élaboration du P.P.R.T. sera en effet beaucoup plus complète que celle présentée lors de cette session d'installation du C.L.I.C.

M. Barbosa demande qu'un point soit fait sur le dernier incident Thiovit..

M. Lagadeuc précise qu'une enquête est en cours relative à l'accident du 21 janvier 2007 mettant en cause le Thiovit. Il a été constaté qu'une partie du bâtiment qui a été touché n'aurait pas dû l'être si l'on s'en tient aux scénarii prévus. Un redémarrage de la production est envisagé pendant l'été peut être, mais pas dans l'immédiat et de toutes façons selon des conditions d'exploitation différentes. Visiblement, pas avant le mois d'août de cette année.

M. Bauduin interroge M. Lagadeuc sur l'opportunité de communiquer l'étude qui sera faite sur l'accident du 21 janvier 2007, à Nufarm, qui possède le même type de process de fabrication.

M. Lagadeuc infirme cette opportunité, car les tours ne sont pas semblables et les produits utilisés tout aussi différents.

Mme le Maire de Port-Mort demande si l'étude sera étendue à d'autres risques.

M. Tomasi affirme qu'une enquête Inéris est en cours afin d'avoir une vue d'ensemble de la société.

III / PRÉSENTATION DES ZONES DE DANGER DESDITES SOCIÉTÉS (D.R.I.R.E.)

M. le Président invite les membres à débattre.

M. Barbosa s'inquiète quant au nombre de mises en demeure, voire de consignations présent envers les industriels.

M. le Président évoque le « temps » de l'administration et le « temps » budgétaire des entreprises qui sont différents et donne la parole à M. Tomasi pour de plus amples explications.

M. Tomasi expose qu'il y a des constats de non suivi des règles. Ces constats donnent lieu à des mises en demeure qui, si elles ne sont pas suivies d'effet, donnent lieu à des consignations. Les mises en demeure peuvent porter en particuliers sur des retards de remises d'études.

M. le Président ajoute qu'effectivement, les mises en demeure ne sont pas toujours liées aux sujets intéressants ce C.L.I.C., à savoir la sécurité et la prise en compte des risques technologiques. Il propose de faire un état de ces mises en demeure au prochain C.L.I.C.

M. Barbosa acquiesce.

IV / PROGRAMME DES PROCHAINES RÉUNIONS.

M. le Président suggère de prévoir un calendrier des prochaines réunions. En référence au C.L.I.C. sur les risques technologiques de l'établissement Snecma Moteurs à Vernon qui se réunit de façon bisannuelle, il propose de retenir cette fréquence. Il propose donc des réunions bisannuelles, sachant qu'une réunion exceptionnelle peut toujours être envisagée en cas de besoin et invite les membres à le contacter si un sujet leur semble intéressant à mettre à l'ordre du jour d'un prochain C.L.I.C.

Les membres adhèrent à ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les participants et lève la séance à 17h00.

Le Président,

Pierre GAUDIN.